

MAIRIE DE BAR sur AUBE
13 JUL. 2022 529 Dépose
Pour attribution : Pour information : Observations :

Bar-sur-Aube, le 11 juillet 2022

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place Carnot
BP 110
10202 BAR SUR AUBE CEDEX

REF : 65/22 JA

Affaire suivie par : Mme ASDRUBAL
03.25.27.69.71
julia.asdrubal@barsuraube.org

OBJET : Avis projet de création d'une AVAP sur la commune de Bar-sur-Aube

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 17 mai 2022, vous m'avez fait part du projet de création d'une aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sur la commune de Bar-sur-Aube et sollicitez l'avis de la Communauté de Communes de la Région de Bar sur Aube sur ce projet, en tant que personne publique intéressée, en vertu de l'article L. 123-16 du code de l'urbanisme.

Ce projet, valorisant pour le territoire, n'appelant pas de remarque particulière de notre part, je vous informe que les élus ont émis un avis favorable sur ce projet lors du conseil communautaire du 7 juin 2022. Vous trouverez ci-joint annexé la délibération relative à cet avis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Le Président,

Philippe BORDE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Le Conseil Communautaire de la Région de Bar-sur-Aube, légalement convoqué le 31 mai 2022, s'est réuni le 7 juin 2022 à 20h00 à l'espace Jean-Pierre DAVOT à Bar-sur-Aube sous la présidence de Monsieur Philippe BORDE.

Date de convocation : 31 mai 2022

Nombre de membres : 50

Membres présents : 28

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 32

PRESENTS : MMES ET MM. BORDE Philippe, HACKEL Claude, GAUCHER Guillaume, MENNETRIER Alain, GEOFFROY Mickael, BOCQUET Evelyne, RENARD Régis, DANGIN Anita, MAITRE Pierre-Frédéric, BAUDIN Claudine, AUBRY Michel, CRESPIE PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, MARY Pierre, PETIT Pascale, VAIRELLES Mickaël, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, PROVIN Emmanuel, CAILLET Laurence, GATINOIS Michel, LORIN Thierry, ANTOINE Fabrice, LEGER Walter, PIOT Bernard, PETIOT Claude, GAGNANT Thomas, JOBERT Didier, BARBIEUX Philippe.

ABSENTS/EXCUSES : MMES ET MM. Mme VERVISCH Karine, INGELAERE Raynald, RIGOLLOT Marie-Noëlle, MONNE Bernard, PETIT Florence, NICOLO Denis YOT Olivier, LEMOINE Pascal, LELUBRE David, HUBAIL Claudine, HENQUINBRANT Olivier, MARY Patrick NOBLOT Christophe, DECHARMES Michel, PICOD Gérard, GERARD Valérie, DEREPAIS Martine, BERTHIER Patrick.

POUVOIRS M. DEROZIERES Jean Luc à M. RENARD Régis
Mme WOJTYNA Lucienne à Mme BAUDIN Claudine
Mme BORDE Odile à BARBIEUX Philippe
Mme CLAYES TAHKBARI Katty à M. PROVIN Emmanuel

M. GAGNANT Thomas a été élu secrétaire de séance.

PROJET DE CREATION D'UNE AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) SUR LA COMMUNE DE BAR-SUR-AUBE

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Monsieur le Président informe l'Assemblée avoir reçu un dossier de la Commune de Bar-sur-Aube en date du 17 mai 2022 concernant le projet d'AVAP.

Ce dernier se composant d'un rapport de présentation, d'un règlement et d'une annexe étude couleurs et nuancier a reçu un avis favorable de :

- La commission locale de l'AVAP le 8 juillet 2021
- La commission régionale du patrimoine et de l'architecture le 28 avril 2022

En vertu de l'article L123-16 du Code de l'urbanisme et avant de soumettre le projet à enquête publique, l'avis de l'Assemblée délibérante de la Communauté de Communes est sollicité en tant que personne publique intéressée.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au projet d'AVAP de la commune de Bar-sur-Aube

Le Président

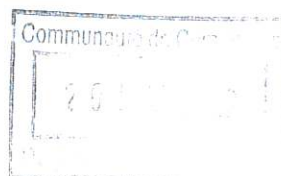

Philippe BORDE



BAR-SUR-AUBE

en Champagne

Direction générale
Réf. : DGS- n°21
dgs@barsuraube.fr
03.25.27.53.24



Communauté de Communes de la Région de Bar sur
Aube

Monsieur le Président
4 Boulevard du 14 Juillet
10200 BAR SUR AUBE

Bar-sur-Aube, le 17 mai 2022,

Objet : Projet de création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
sur la commune de Bar-sur-Aube

Monsieur le Président,

La ville, en accord avec l'architecte des bâtiments de France (ABF), a amorcé une étude d'Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) en 2015. C'est l'agence Alglave Architecture associée à Mathieu Baty, architecture du patrimoine et Graphein patrimonia, qui a été retenue pour réaliser cette étude.

La commission locale de l'AVAP, instituée par délibération du Conseil municipal du 14 décembre 2017, a donné un avis favorable au projet le 8 juillet 2021.

L'arrêt du projet d'AVAP a ensuite été approuvé par délibération du Conseil municipal du 29 mars 2022.

La Commission régionale du patrimoine et de l'Architecture a émis, à l'unanimité, un avis favorable sur l'étude, le plan de délimitation et le règlement du projet de création d'une AVAP sur la commune de Bar-sur-Aube le 28 avril 2022.

Aussi, il convient désormais, en vertu de l'article L. 123-16 du code de l'urbanisme et avant de soumettre le projet à enquête publique, de recueillir l'avis des personnes publiques intéressées dont vous faites partie. Vous disposez d'un délai de deux mois, à compter de la réception de la présente pour émettre un avis. A défaut, vous serez réputé avoir émis un avis favorable.

Afin que vous puissiez émettre cet avis, je vous prie de trouver ci-joint le dossier de projet d'AVAP. Mes services se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Le Maire,

Philippe BORDE

Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Maire de Bar-sur-Aube
Hôtel de ville - Place Carnot - BP 110 - 10202 Bar-sur-Aube cedex

Mairie 03 25 27 04 21 - Télécopie 03 25 27 22 91 - Email : mairie@barsuraube.fr - www.ville.barsuraube.org - f

